

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE - (N° 1779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 101

présenté par
M. Rolland, M. Nury et Mme Gruet

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.